

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etai
présents :
- Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procurat
ion(s) :
- Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2013/119 - Administration générale - 5
Ressources humaines
Personnel départemental - Evolution des dépenses de
personnel, des postes et des effectifs**

Après avis du comité technique paritaire du 5 décembre 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Général :

1. valide les modifications du référentiel des métiers et le calibrage associé, conformément au document joint en annexe 1 au rapport
2. décide le financement pour une durée limitée des postes suivants :
 - . 1 adjoint technique pour trois ans (Pôle développement des territoires [PDT] / Laboratoire départemental d'analyses [LDA])
 - . 1 adjoint administratif pour un an (Pôle aide à la personne [PAP] / Direction de l'enfance et de la famille [DEF])
3. décide le financement pérenne des postes suivants :
 - . 3 adjoints administratifs territoriaux (PAP / Maison de l'autonomie [MDA] et Pôle aménagement du territoire [PAT])
 - . 2 assistants socio-éducatifs territoriaux (PAP/MDA)
 - . 2 rédacteurs territoriaux (PAP/MDA)
 - . 1 technicien territorial (PAT)
 - . 2 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Pôle épanouissement de la personne [PEP] / Direction des collèges et de l'éducation [DCE])
 - . 1 assistant territorial de conservation du patrimoine (PEP / Bibliothèque départementale du Bas-Rhin [BDBR])
 - . 1 adjoint territorial du patrimoine (PEP/BDBR)

4. décide dans le cadre des transformations de postes, de la création et de la suppression des postes permanents suivants :

* Créations d'emplois permanents

- . cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : 8
- . cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine : 1
- . cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine : 1
- . cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : 1
- . cadre d'emplois des adjoints administratifs : 1 (temps non complet [TNC] 17h30 hebdomadaires)

* Suppressions d'emplois permanents

- . cadre d'emplois des administrateurs territoriaux : 1
- . cadre d'emplois des attachés territoriaux : 3
- . cadre d'emplois des techniciens territoriaux : 1
- . cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : 5
- . cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement : 1
- . cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : 1 (TNC 3h hebdomadaires)

5. approuve le nouvel état des postes et des effectifs reprenant l'ensemble de ces éléments, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82528-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13